



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 11 novembre 2021**

**RAPPORT N° 29/2021
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Autorisations générales et compétences
financières accordées à la Municipalité
pour la législature 2021 - 2026**

Rapport sur le préavis 29/2021 : Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026

La Commission a siégé le mercredi 13 octobre 2021 dans la Salle du Conseil communal.

Présents : Patrick Bertschy (PLR), Dominique Besson (PS), Pierre Butty (PS), Marie-Anna Carteron (VL), Fabienne Despot (UDC), Pierre-Alexandre Fürst (PLR), Grégoire Gavin (DA), Laurent Lavanchy (DA), Henriette Omena (EAV), Jean-Marc Roduit (LCVL) et Antoine Stübi (VER – Présidence).

Suppléant.e invité.e : Valérie Zonca (VER) assiste à la séance.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Yvan Luccarini, avec le concours de M. Alain Debonneville.

Présentation par la Municipalité

La Municipalité rappelle le cadre de ce préavis qui propose des montants similaires à la législature précédente. Les montants ayant été réévalués en 2016, il n'y a rien de nouveau dans ce préavis. La Municipalité précise qu'il y a eu un débat à la Commission des finances à propos des crédits complémentaires à hauteur de CHF 100'000.— pour savoir si on parlait de CHF 100'000.— par cas, par an ou par législature. Ce débat a montré qu'il y avait un manquement dans les conclusions du préavis. Il s'agit bien de CHF 100'000.— par cas. Le règlement du Conseil dit bien que les crédits supplémentaires déjà dépensés s'appliquent uniquement pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Par le passé, il y a eu une appréciation assez large de ces conditions, ce que la nouvelle Municipalité a décidé de mieux cadrer. Des consignes plus strictes ont été émises pour les services et aussi pour la Municipalité elle-même. Par exemple, un élément oublié ou mal anticipé ne répond pas aux critères imprévisible et exceptionnel. Dans ces cas, il s'agira de soumettre ces montants au Conseil comme crédits supplémentaires non dépensés.

Par souci de bien confirmer sa volonté, et par cohérence avec les autres autorisations, la Municipalité propose d'amender au point 1 des conclusions le 6^e paragraphe pour y ajouter « par cas ».

Discussion de la commission :

A. Autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner

Pas de commentaires sur cette partie.

B. Autorisation générale d'acquérir des participations dans les sociétés commerciales et d'adhérer à de telles entités

Un commissaire demande si la valeur prise en compte pour les aliénations est la valeur vénale ou celle figurant dans le bilan de la ville. La Municipalité répond que la valeur prise en compte n'est pas celle figurant sur le bilan, mais bien la valeur du marché.

C. Autorisation générale en matière d'engagement de dépenses et de crédits supplémentaires

Un commissaire insiste sur la notion de dépenses exceptionnelles et imprévisibles notamment en lien avec le dernier crédit supplémentaire demandé au Conseil autour de la nouvelle affectation du bâtiment du Poids du Foin (Kiosque Bois d'Amour). L'autorisation générale ne doit pas être une voie détournée pour mettre le Conseil devant un fait accompli. Dans le présent cas, il estime que le changement d'affectation du bâtiment nécessitait une approbation préalable du Conseil.

M. Debonneville précise que par rapport au préavis voté il y a 5 ans, les montants n'ont pas changé, mais le préavis d'il y a 5 ans ne précisait pas les conditions imprévisibles et exceptionnelles des dépenses pour être considérées comme des crédits supplémentaires jusqu'à CHF 100'000.— La Municipalité a ajouté ces conditions, mais il a été malheureusement omis le terme de « par cas » lors de la rédaction finale.

Amendement 1 :

Modification des conclusions au point 1, 6^{ème} paragraphe, comme suit : « La Municipalité peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.— **par cas.** Font exception les cas de force majeure et l'ouverture des comptes d'attente. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil, sous préavis à la Commission des finances ; »

Cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

D. Autorisation générale en matière d'engagement de crédits d'études

La Municipalité soulève que la question des montants autorisés pour l'ouverture de comptes d'attente a fait l'objet d'un débat au sein de la Commission des finances. Une liste a été effectuée et reprend tous les comptes d'attentes ouverts depuis 2011 (voir annexe au rapport).

La Municipalité précise que beaucoup de ces comptes d'attente ont donné lieu à des préavis d'investissements validés par le Conseil (voir la 4^e colonne de l'annexe), ce qui tend à montrer un accord entre le Conseil et la Municipalité sur les projets à initier.

L'avantage de ces crédits d'études est de permettre plus de rapidité et de flexibilité en sautant l'étape d'un préavis juste pour les études. Lorsqu'il est initié des projets majeurs, cela nécessite généralement plus de CHF 200'000.— et un préavis sera toujours déposé devant le Conseil.

Un commissaire relève que lors de la Commission des finances, il y avait une crainte quant au nombre d'études qui n'aboutissent pas. C'est pour cela que ce tableau (en annexe) a été produit. Il constate la pertinence de ce seuil de CHF 200'000.— qui permet d'éviter d'avoir une commission pour chaque étude en dessous de ce montant.

Un commissaire note que lorsqu'un compte d'attente n'a pas débouché sur un préavis, la dépense s'est bien limitée au maximum de CHF 100'000.— de compétence municipale (voir 7^e colonne). Il considère qu'il y a eu un usage opportun de cette autorisation accordée dans le passé et qu'il faut la maintenir inchangée.

E. Autorisation générale concernant l'acceptation de legs, de donations et de successions

Le Président souligne que la Commission des finances a émis le vœu de modifier les montants de compétence accordés à la Municipalité :

- pour l'acceptation de donations ou legs à 500'000.—
- pour l'acceptation de successions à 10'000'000.—

Pour rappel, les *legs* sont les montants reçus de personnes décédées et les *donations* sont les montants reçus de personnes de leur vivant, quant aux *successions* il s'agit de la totalité des biens (fortune et dettes). La Commission des finances estime que certaines personnes souhaitent rester anonymes et pourraient renoncer à un geste envers la commune si cela nécessite un préavis et un débat au Conseil.

Il est précisé que s'il n'y a pas de condition ou charge à une donation ou un legs, il n'y a pas de limite. S'il y a une condition ou une charge, le préavis prévoit une limite à CHF 100'000.—. L'amendement de la Commission des finances propose d'augmenter ce montant à CHF 500'000.—. Donc jusqu'à CHF 500'000.— s'il y a une condition ou une charge, il serait laissé le soin à la Municipalité d'évaluer si la charge ou la condition risque de coûter trop cher à la ville. Dans le cas des successions, il y a un bénéfice d'inventaire, donc de toute façon la ville est certaine de ne pas hériter de plus de dettes que de fortunes. La proposition de la Commission des finances d'augmenter ce montant à CHF 10'000'000.— permet d'accepter une succession de manière anonyme sans prendre de risque. Après, chaque personne faisant acte de générosité envers la ville est libre de le communiquer publiquement.

Un commissaire demande si c'est déjà arrivé que l'on doive renoncer à une succession à cause d'un seuil insuffisant. La Municipalité répond qu'elle n'en a pas connaissance. Un autre commissaire répond qu'il y a eu les dons de M. Perdonnet et de M. del Castillo, mais il s'agissait de dons publics et non anonymes. Il soutient cette proposition qui permet aux personnes qui le souhaitent de faire des gestes sans problème.

Le Président transforme les vœux en 2 amendements :

Amendement 2 :

Modification des conclusions au point 1, 8^{ème} paragraphe, comme suit : « La Municipalité peut statuer sur l'acceptation **de legs et de donations** dont la valeur n'excède pas **CHF 500'000.—** par cas. »

Cet amendement est **accepté** par 9 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

Amendement 3 :

Ajout aux conclusions sous point 1 d'un nouveau 9^{ème} paragraphe : « La Municipalité peut statuer sur l'acceptation de successions dont la valeur n'excède pas CHF **10'000'000.—** par cas. »

Cet amendement est **accepté** par 9 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

Position de la Commission des finances :

Conformément à l'article 62 du règlement du Conseil, la Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 29/2021 et s'est déterminée favorablement, par 11 voix pour et 1 abstention, quant à ses conclusions.

Le vœu de la commission a été traité au point E.

Conclusion :

En conclusion, Monsieur la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est par 11 OUI, 0 NON et 0 abstention que la commission vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 29/2021 du 13 septembre 2021 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

décide

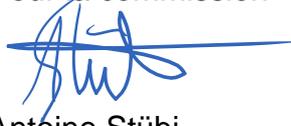
1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021 – 2026 les autorisations générales et compétences financières suivantes en application des dispositions des articles 4, al. 1 chiffres 6, 6 bis et 11 LC et 122 RCC :
 - La Municipalité peut statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, ainsi que sur l'octroi de prêts jusqu'à concurrence de CHF 200'000.— par cas, charges éventuelles comprises ;
 - La Municipalité peut statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, ainsi que sur la cession de prêts jusqu'à concurrence de CHF 100'000.— par cas, charges éventuelles comprises ;
 - La Municipalité peut statuer sur l'adhésion et l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.— par cas, charges éventuelles comprises ;
 - La Municipalité peut statuer sur les aliénations de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.— par cas, charges éventuelles comprises ;
 - La Municipalité peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.— par cas. Font exception les cas de force majeure et l'ouverture des comptes d'attente. Ces dépenses sont

ensuite soumises à l'approbation du Conseil, sous préavis à la Commission des finances ;

- Dans les cas de force majeure, la Municipalité peut entreprendre des travaux urgents, même s'ils dépassent CHF 100'000.—, à la condition :
 - a) d'en informer la Commission des finances et le Conseil communal,
 - b) de présenter dans le plus bref délai un préavis sollicitant un crédit spécial ;
- La Municipalité peut engager des dépenses jusqu'à CHF 200'000.— par cas pour l'étude d'un avant-projet, d'un projet de construction ou de plans d'aménagement, à la condition d'en informer la Commission des finances et le Conseil communal ; ces dépenses sont comptabilisées dans un compte d'attente du patrimoine administratif à l'actif du bilan ;
- La Municipalité peut statuer sur l'acceptation de legs et de donations dont la valeur n'excède pas CHF 500'000.— par cas ;
- La Municipalité peut statuer sur l'acceptation de successions dont la valeur n'excède pas CHF 10'000'000.— par cas.

2. que ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit dès l'acceptation du présent préavis jusqu'au 30 juin 2026 et qu'elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026

Pour la commission



Antoine Stübi

Vevey, le 13 octobre 2021

Annexe : tableau « Compte d'attente des législatures 2011-2016 et 2016-2021, Etat au 30.06.2021 ».

Comptes d'attente des législatures 2011-2016 et 2016-2021
Etat au 30.06.2021

N° comm.	Libellé	Montant	Suivi par préavis n°	Libellé	Montant	Dépenses au 30.06.2021	Remarques
C59/2011	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer les études d'assainissement des collecteurs eaux claires - eaux usées et aménagements de surface de la rue du Jura	70'000 CHF				23'424.15 CHF	Projet terminé.
C01/2012	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude de l'agrandissement du port de plaisance de Vevey	80'000 CHF				4'220.20 CHF	Projet abandonné.
C02/2012	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude de l'assainissement du collecteur d'eaux claires du secteur Pomey-Chemenin	60'000 CHF				9'195.35 CHF	Projet terminé.
C19/2012	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la ville pour financer l'expertise du quai Perdonnet ente la rue du Léman et la Place du Marché	60'000 CHF	P05/2014	Demande de crédit pour financer l'extension du dispositif de surveillance du sous-sol de la Ville entre la rue du Léman et la rue de l'Ancien-Port	200'000 CHF	289'799.20 CHF	
C24/2012	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la ville pour financer la première étape de l'étude du réaménagement de la rue Louis-Meyer en application du PMU	50'000 CHF	P17/2013	Demande d'un crédit d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de surface et l'assainissement des infrastructures du secteur Louis Meyer Est	3'147'400 CHF	2'839'929.10 CHF	Objet du compte d'attente : Partie aménagement de surface.
C33/2012	Accessibilité du centre de Vevey - Concept d'aménagement et d'exploitation de la 1ère étape de la modification du schéma des circulations du PMU	100'000 CHF	P06/2013	Demande de crédit pour financer les aménagements routiers à court terme de la 1ère étape de la modification du schéma des circulations du PMU - étape 1 - phase 1	640'000 CHF	487'635.75 CHF	
C57/2012	Ouverture d'un compte d'attente pour le projet d'infrastructure de la rue Louis-Meyer	100'000 CHF	P17/2013	Demande d'un crédit d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de surface et l'assainissement des infrastructures du secteur Louis Meyer Est	3'147'400 CHF	2'839'929.10 CHF	Objet du compte d'attente : Partie assainissement des réseaux souterrains.
C58/2012	Ouverture d'un compte d'attente pour les études, d'une part, du financement de la gestion des déchets urbains par l'introduction du principe de causalité et, d'autre part, de l'organisation des collectes et du choix des équipements publics	50'000 CHF	P16/2013	Règlement communal sur la gestion des déchets, l'introduction du principe de causalité pour le financement de la gestion des déchets, de la demande de crédit de CHF 50'000.- pour couvrir les frais d'études relatives au financement et à l'organisation technique de la gestion des déchets "..."	50'000 CHF	39'579.35 CHF	Régularisation du compte d'attente ouvert suite à la C58/2012.
C29/2013	Ouverture d'un compte d'attente pour la prolongation de la conduite de chauffage à distance existante à la rue du Panorama pour la fourniture de chaleur des parcelles privées avoisinantes	20'000 CHF				25'400.00 CHF	Projet terminé.
C32/2013	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer les études de la construction d'une centrale de chauffage à distance (CAD) aux Toveires	100'000 CHF				23'692.85 CHF	Projet terminé.
C02/2014	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer les 1ères études de l'entretien du bâtiment SwissMedia et de son raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD)	90'000 CHF				3'645.00 CHF	Projet partiellement en cours. Maintien du compte d'attente.
C18/2015	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude de la construction d'un skatepark à Vevey	50'000 CHF	P20/2021	Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey - Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey "..."	798'057 CHF	56'338.70 CHF	
C30/2015	Communication pour l'ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer les études de la reconstruction de l'Observatoire des Ruerettes	100'000 CHF	P43/2016	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 830'000.- pour la reconstruction de l'observatoire des Ruerettes	830'000 CHF	836'202.90 CHF	

Comptes d'attente des législatures 2011-2016 et 2016-2021
Etat au 30.06.2021

N° comm.	Libellé	Montant	Suivi par préavis n°	Libellé	Montant	Dépenses au 30.06.2021	Remarques
C31/2015	Communication pour l'ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer les études de la reconstruction de l'ancien Pavillon Doret	50'000 CHF				48'690.75 CHF	Projet terminé.
C32/2015	Communication pour l'ouverture de 3 comptes d'attente concernant l'aménagement du quai de Copet et passerelle sur la Veveyse, l'adaptation de l'avenue des Crossets et la rénovation du terrain de football synthétique de Copet 2	100'000 CHF	P17/2017	"..." Demande d'un crédit d'étude de CHF 742'000.- pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crossets, quai de Copet et rue de Fribourg	742'000 CHF	441'439.00 CHF	Projet en cours. Objet du compte d'attente : Quai de Copet et passerelle sur la Veveyse
C32/2015	Communication pour l'ouverture de 3 comptes d'attente concernant l'aménagement du quai de Copet et passerelle sur la Veveyse, l'adaptation de l'avenue des Crossets et la rénovation du terrain de football synthétique de Copet 2	100'000 CHF	P17/2017	"..." Demande d'un crédit d'étude de CHF 742'000.- pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crossets, quai de Copet et rue de Fribourg	742'000 CHF	441'439.00 CHF	Projet en cours. Objet du compte d'attente : Adaptation de l'avenue des Crossets
C32/2015	Communication pour l'ouverture de 3 comptes d'attente concernant l'aménagement du quai de Copet et passerelle sur la Veveyse, l'adaptation de l'avenue des Crossets et la rénovation du terrain de football synthétique de Copet 2	80'000 CHF	P09/2017	Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I	1'480'000 CHF	1'452'548.25 CHF	Objet du compte d'attente: Terrain de football de Copet 2
C05/2016	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer les études d'aménagement de l'espace d'accueil et assainissement des installations techniques du Rocking Chair, avenue de Gilamont 60	60'000 CHF	P44/2016	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.- pour les transformations intérieures et mise en conformité de la salle du Rocking Chair	945'000 CHF	936'395.15 CHF	
C06/2016	Communication pour l'ouverture d'un compte d'attente pour l'action N° 7 du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et réfection de la RC 742d - Route de St-Légier, secteur Pomey	30'000 CHF	P37/2016	Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public	2'041'000 CHF	1'864'708.51 CHF	
C21/2016	Lancement d'une étude concernant l'amélioration des moyens et de l'organisation de la Directions des Systèmes d'Information Ouverture d'un compte d'attente	30'000 CHF				28'147.50 CHF	Projet clôturé, mené principalement en 2016. N'a pas mené à des investissements nécessitant un dépôt de préavis.
C25/2017	Ouverture d'un compte d'attente pour préavis concernant la refonte complète du site www.vevey.ch	50'000 CHF	P17/2018	Refonte complète du site web de la ville www.vevey.ch	350'000 CHF	295'874.50 CHF	
C26/2017	Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation du collège de la Veveyse	200'000 CHF	P10/2018	Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du collège de la Veveyse et transformation du bâti scolaire	7'840'500 CHF	8'424'131.10 CHF	Projet clôturé.
C27/2017	Ouverture d'un compte d'attente pour la fourniture et la pose de pavillons scolaires	70'000 CHF					Caducue suite à incendie.
C01/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation des Galeries du Rivage	200'000 CHF				41'543.15 CHF	Compte d'attente toujours d'actualité.
C08/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour l'action N°13 du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) - Rue de l'Ancienne Monneresse	65'000 CHF	P09/2018	Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout	1'465'000 CHF	1'130'968.95 CHF	
C17/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour préavis concernant le remplacement du central téléphonique communal	60'000 CHF	P30/2019	Renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique de l'administration communale de la Ville de Vevey	400'000 CHF	329'072.30 CHF	
C31/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour financer la part de Vevey aux frais d'établissement du PPA "A La Veyre Derrey" à St-Légier-La Chiésaz	200'000 CHF				69'120.52 CHF	Projet bouclé.
C34/2018	Ouverture d'un compte d'attente avant préavis pour un mandat d'accompagnement en vue du renouvellement du parc véhicules et machines de la ville	23'800 CHF				33'093.80 CHF	Partie étude et analyse terminée. Préavis à venir.
C03/2019	Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du projet Gare Nord	200'000 CHF				222'656.90 CHF	Compte d'attente toujours d'actualité.

Comptes d'attente des législatures 2011-2016 et 2016-2021

Etat au 30.06.2021

N° comm.	Libellé	Montant	Suivi par préavis n°	Libellé	Montant	Dépenses au 30.06.2021	Remarques
C18/2019	Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation du bâtiment du Poids du foin	100'000 CHF				87'670.55 CHF	Compte d'attente toujours d'actualité.
C22/2019	Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude du remplacement de la passerelle sur la Veveysse "Rue de Fribourg"	25'000 CHF				0.00 CHF	En cours. Préavis à venir.
C17/2021	Eclairage public Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du concept directeur d'éclairage public "iMagine"	100'000 CHF				0.00 CHF	En cours. Préavis à venir.
	Compte d'attente pour l'aménagement d'une UAP de l'Aviron	120'000 CHF					